

RÉFORME APE



CADRE LÉGAL DU DISPOSITIF ACTUEL



- OCTROI ET GESTION DES POINTS APE
 - VALEUR POINT APE = 3093,7€ (EN 2018)
- RÉDUCTIONS DE COTISATIONS SOCIALES ET PATRONALES
- CONTRÔLE
- PASSEPORT APE

ÉTAT DES LIEUX DU DISPOSITIF ACTUEL



VUE GLOBALE *

- PRÈS DE **230.000** POINTS **APE** ONT ÉTÉ OCTROYÉS.
- PLUS DE **60.000** TRAVAILLEURS ET PLUS DE **4.000** EMPLOYEURS EN ONT BÉNÉFICIÉ.

VUE GLOBALE *

Secteur	Points octroyés	ETP	Travailleurs	Employeurs	Nombre de points octroyés relevant d'une compétence RW	Nombre de points octroyés relevant d'une compétence FWB
Pouvoirs locaux/secteur public	96375	23747	34612	620	100%	Non pertinent

Secteurs	Points octroyés	ETP	Travailleurs	Employeurs	Nombre de points octroyés relevant d'une compétence RW	Nombre de points octroyés relevant d'une compétence FWB	
Non-marchand	118766	18385	27914	3567	73 480	45286	
Convention enseignement	14730	1726	inconnu	Non pertinent	0	14730	
Total	133496	20111			73 480	55%	
						60016	45%

POUVOIRS LOCAUX, RÉGIONAUX OU COMMUNAUTAIRES

Type d'employeurs	Points octroyés	Pourcentage
Communes	58075	60%
Centre publics d'action sociale	27994	29%
Association de communes	7392	8%
Provinces	1098	1%
Etablissements publics qui dépendent de la Région Wallonne	797	1%
Service du Gouvernement de la Communauté française (Direction Générale de l'Aide à la jeunesse "Plan Prévention violence)	510	1%
Associations visées au chapitre XII	441	0%
Etablissements publics qui dépendent de la Communauté française (O.N.E. & Ministère de la Communauté française)	47	0%
Régies communales autonomes	21	0%
TOTAL	96375	100%

POUVOIRS LOCAUX, RÉGIONAUX OU COMMUNAUTAIRES

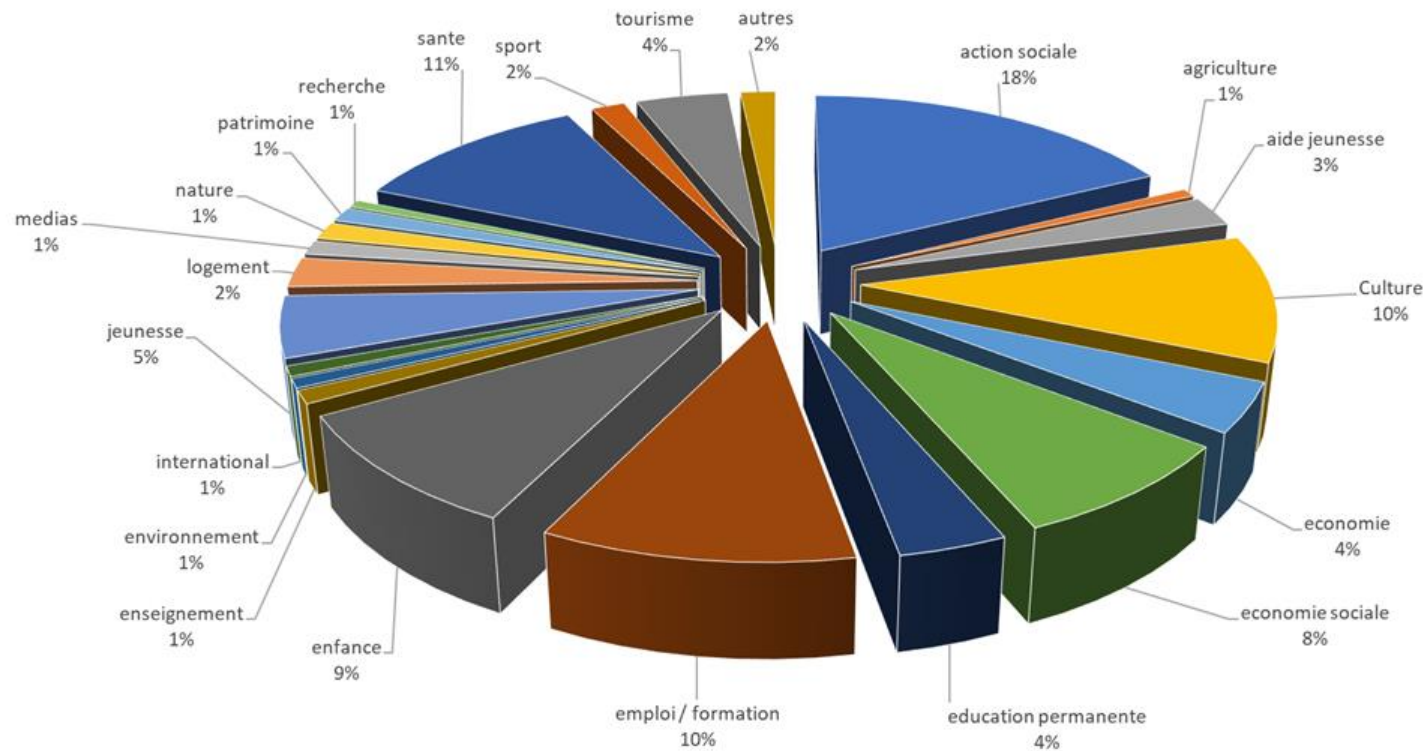
Type de points		Points octroyés	Pourcentage
A.	Points critères objectifs	74343	77%
B.	Points hors critères objectifs	22032	23%
B.1.	dont besoins spécifiques	13084	59%
B.1.1.	<i>dont Individualisés</i>	2447	19%
B.1.2.	<i>dont Plan Marshall</i>	7237	55%
B.1.3.	<i>dont Projets thématiques</i>	3400	26%
B.2.	dont parcs à conteneurs	3940	18%
B.3.	dont transfert d'anciennes mesures	3633	16%
B.4.	dont les établissements publics et les services du Gouvernement	715	3%
B.5.	dont les naissances multiples	613	3%
B.6.	dont les besoins exceptionnels et temporaires en personnel	47	0%
	Total général	96375	

POUVOIRS LOCAUX, RÉGIONAUX OU COMMUNAUTAIRES

Critères d'attribution des points	Pouvoirs locaux	Poids des critères
Le nombre d'habitants	Communes	12 %
Le nombre de chômeurs complets indemnisés	Communes	27%
Le nombre d'agents	Communes – CPAS	14 %
Le kilométrage de voirie communale	Communes	9,0 %
Le nombre de bénéficiaires du RIS et de l'aide sociale	CPAS	6,0 %
Le nombre de travailleurs sociaux	Communes – CPAS	6,0 %
Le nombre de repas servis à domicile	Communes – CPAS	3,0 %
Le nombre d'heures de travail prestées par les services agréés d'aide aux familles et aux personnes âgées	Communes – CPAS	10 %
Le nombre de lits dans les maisons de repos et les maisons de repos et de soins	Communes – CPAS	1,5 %
Le nombre de places dans les services d'accueil de la petite enfance	Communes – CPAS	1,5 %
L'adhésion au Plan Communal pour l'Emploi	Communes	9,0 %

SECTEUR NON-MARCHAND

Répartition des employeurs NM par compétences



CONVENTION ENSEIGNEMENT

- SUBVENTION UNIQUE DE 14.730 POINTS ANNUELS
 - DEPUIS LE 1^{ER} JUIN 2014

PROFIL DES TRAVAILLEURS

– NIVEAU D'ÉTUDES TRAVAILLEURS APE

Niveau d'études	2010		2016		Évolution (en points de %)
	Nombre de travailleurs	%	Nombre de travailleurs	%	
Master	3614	6,6%	5453	8,7%	2,1
Bachelier	9812	17,9%	12570	20,1%	2,2
Secondaire +	16447	30,1%	20233	32,4%	2,3
Secondaire -	11209	20,5%	11400	18,2%	-2,3
Primaire	13601	24,9%	12870	20,6%	-4,3
TOTAL	54683	100%	62526	100%	0

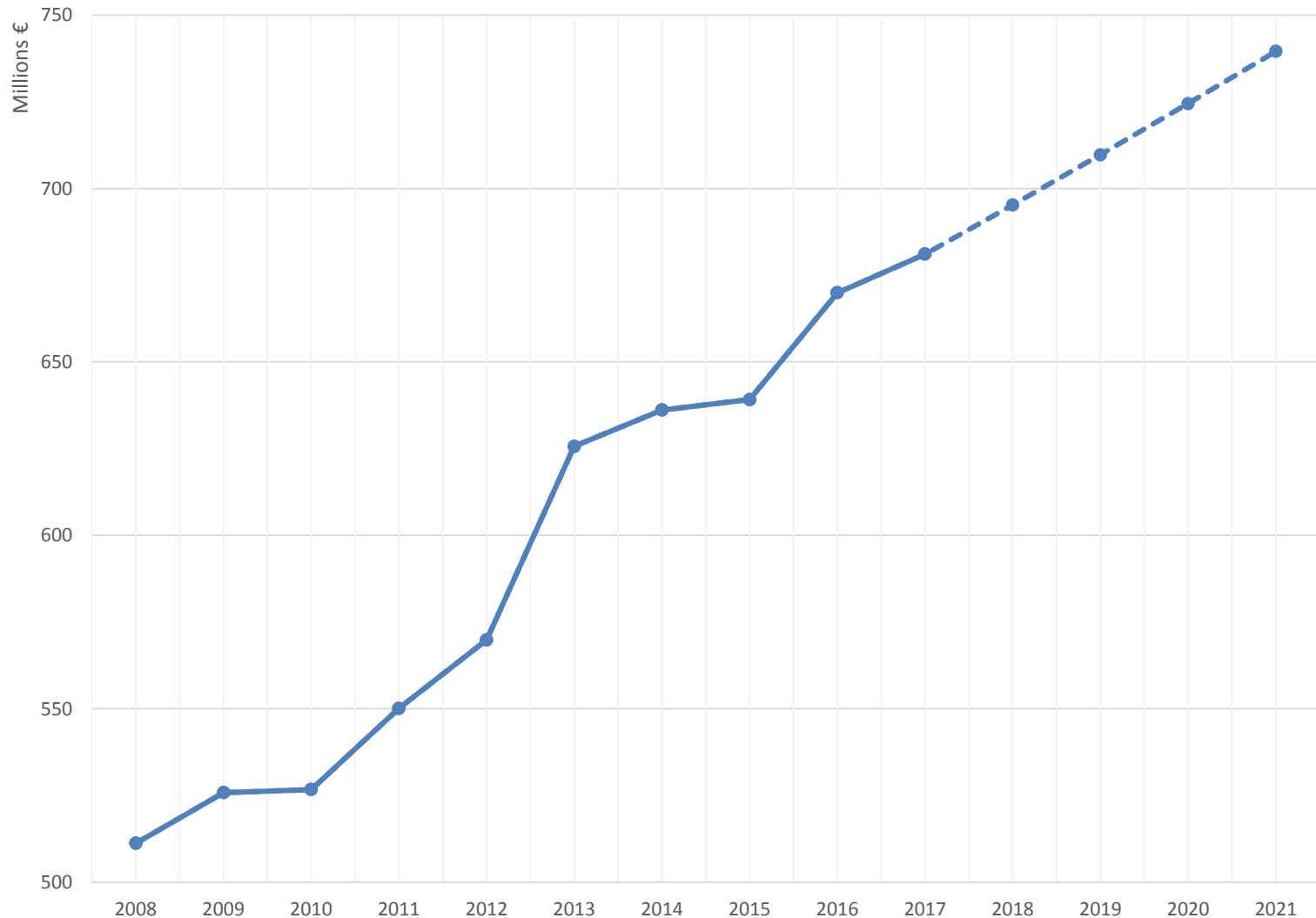
PROFIL DES TRAVAILLEURS

– ÂGE DES TRAVAILLEURS APE

Classe d'âge	2010		2016		Évolution (en points de %)
	Nombre de travailleurs	%	Nombre de travailleurs	%	
Moins de 25	3973	7,3%	3168	5,1%	-2,2
De 25 à 39	23491	43,0%	26511	42,4%	-0,6
De 40 à 49	16530	30,2%	16488	26,4%	-3,9
Plus de 50	10689	19,5%	16359	26,2%	6,6
TOTAL	54683	100%	62526	100%	0

ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE

Croissance des dépenses APE du FOREM hors réductions de cotisations sociales patronales

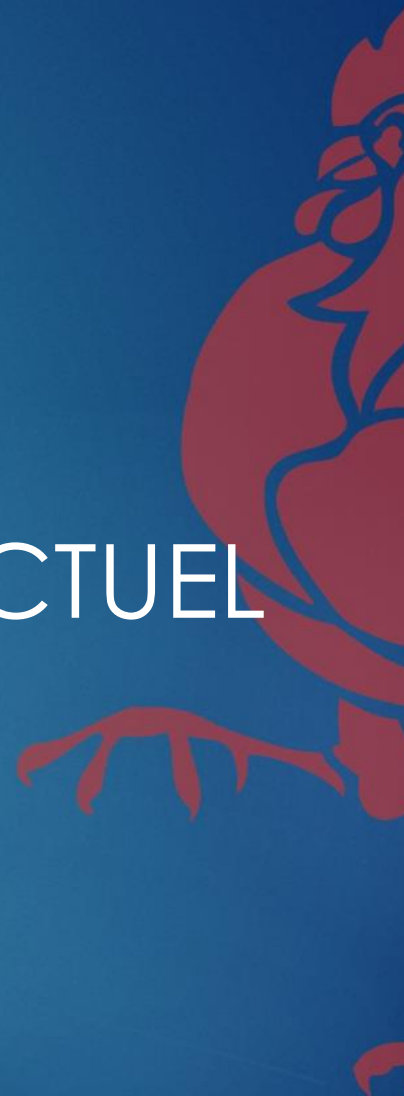


GESTION ADMINISTRATIVE

- DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI (DGO6)
 - **4 ETP**

- FOREM
 - **54 ETP**

CRITIQUES DU DISPOSITIF ACTUEL



GESTION ADMINISTRATIVE

1. ÉLOIGNEMENT IMPORTANT DE L'OBJECTIF INITIAL DE SOUTIEN DE L'INSERTION DES PUBLICS FRAGILISÉS
2. COMPLEXITÉ
3. OCTROI INÉQUITABLE DES POINTS APE
4. CONTRÔLE DÉFAILLANT
5. OPACITÉ
6. BUDGET INCONTRÔLÉ

LA RÉFORME



PÉRIODE TRANSITOIRE

- ENTRÉE EN VIGUEUR AU 01/01/2019 JUSQU'AU 31/12/2020 AU PLUS TARD
- REDÉFINIR DE NOUVEAUX CRITÈRES D'ATTRIBUTION PROPRE À CHAQUE POLITIQUE FONCTIONNELLE

SIX PRINCIPES-CLÉS

Points faibles actuels	Principes-clés de la réforme	Actions
1. Éloignement de l'objectif initial de soutien à l'insertion des publics plus éloignés du marché	Aide structurelle aux pouvoirs locaux, secteur non-marchand	Réflexion globale sur le redéploiement d'une réelle politique de soutien à l'insertion des publics plus éloignés.
2. Complexité	Simplification	<ul style="list-style-type: none"> - Subventionnement unique (RCS intégrées) - Suppression de la logique de points - Simplification pour les employeurs
3. Octroi inéquitable et peu fondé des points APE	Équité et efficacité	<ul style="list-style-type: none"> - Responsabilisation des ministres fonctionnels par rapport à leur enveloppe - Octroi des subventions sur base de critères objectifs (fixés par chaque ministre fonctionnel)
4. Contrôle défaillant	Contrôle renforcé	<ul style="list-style-type: none"> - État des lieux des subventions APE - Responsabilisation accrue des ministres fonctionnels - Renforcement des moyens de contrôle
5. Opacité	Transparence	État des lieux Publication d'un cadastre à l'entrée en vigueur du décret
6. Budget incontrôlé	Maîtrise budgétaire	Enveloppe fermée

AIDE STRUCTURELLE ET SIMPLIFICATION

– SUBVENTION UNIQUE PROPRE À CHAQUE EMPLOYEUR
CALCULÉE SUR BASE DE:

- NOMBRE DE POINTS OCTROYÉS AU 31/12/2018
- MOYENNE DES MONTANTS SUBVENTIONNÉS ET DES RÉDUCTIONS DE COTISATIONS SOCIALES 2015-2016
- MOYENNE DES POINTS OCTROYÉS 2015-2016
- CLÉ DE PLAFONNEMENT DESTINÉE À CORRIGER DES SITUATIONS ANORMALES (CONCERNE ENVIRON 4,6% DES EMPLOYEURS)
- INDEXATION 2017-2018

→ FIN DU SYSTÈME DE POINTS, INTÉGRATION DES RCS DANS LA SUBVENTION ET SUPPRESSION DU PASSEPORT APE

RESPONSABILISATION

– TRANSFERT DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES AUX MINISTRES FONCTIONNELS COMPÉTENTS

- À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019 ET AU PLUS TARD LE 31 DÉCEMBRE 2020

– INSTAURATION DE NOUVEAUX RÉGIMES D'AIDES RÉGIONAUX FONDÉS SUR:

- CRITÈRES TRANSPARENTS
- PUBLICATION D'UN CADASTRE DES BÉNÉFICIAIRES
- MÉCANISMES DE CONTRÔLE ET DE SANCTIONS

TRANSPARENCE

- LE GOUVERNEMENT PUBLIERA ANNUELLEMENT UN CADASTRE

SUPPRESSION D'EMPLOYEURS BÉNÉFICIAIRES *

- LES PROVINCES
- LES RÉGIES COMMUNALES AUTONOMES, LES ZONES DE SECOURS ET DE POLICE
 - ELLES ONT REÇU DES POINTS CÉDÉS DES COMMUNES ET DES CPAS. TOUS CES POINTS RETOURNERONT AUTOMATIQUEMENT CHEZ LES EMPLOYEURS CÉDANTS.
- LES SERVICES DU GOUVERNEMENT WALLON
- LES SERVICES DU GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

*A partir du 1er janvier 2020

IMPACT BUDGÉTAIRE

— SANS RÉFORME

Simulation de l'évolution des dépenses APE sans réforme (en €)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CE	1.003.141.000	1.024.006.332	1.045.305.664	1.067.048.022	1.089.242.621	1.111.898.867

IMPACT BUDGÉTAIRE

— RÉFORME

Evolution des dépenses APE AVEC réforme (en €)						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CE	983.141 milliers EUR*	1.006.171.53 0 EUR	991.937.227 EUR**	Transfert des crédits	Transfert des crédits	Transfert des crédits
CL	983.141 milliers EUR	1.006.171.53 0 EUR	991.937.227 EUR	Transfert des crédits	Transfert des crédits	Transfert des crédits

Merci pour votre attention

